



CCAS de Saillans

INFORMATION

LE CCAS N'ASSURERA
PAS DE PERMANENCE PENDANT
LES MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2023

NOUS RESTONS CEPENDANT
À VOTRE DISPOSITION,

EN CAS DE BESOIN

PRENEZ RENDEZ-VOUS DIRECTEMENT À
L'ACCUEIL DE LA MAIRIE OU PAR
TELEPHONE AU 04.75.21.51.52

*_*_*_*_*_*_*_*